

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° 24-060-AR/IM

Ligne de Trésorerie  
2024

**SOUSCRIPTION**  
**D'UNE LIGNE DE**  
**TRESORERIE**  
**AUPRES DE LA**  
**BANQUE**  
**POSTALE**

Le Maire de la Commune de PAMIERIS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du 3 juillet 2020 autorisant le Maire à procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Vu l'arrêté du Maire du 16 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Alain ROCHET, premier adjoint au Maire,

Vu la nécessité de réaliser une ligne de trésorerie de 2.000.000 € pour des besoins de trésorerie,

Vu les offres de prêt reçues dans le cadre de la consultation organisée pour pourvoir à ce besoin,

Vu l'offre de financement en date du 16 juillet 2024 proposée par la Banque Postale,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une ligne de trésorerie de 2.000.000 € est souscrit auprès de La Banque Postale.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

<b>OFFRE DE FINANCEMENT 1</b>	
<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLES PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque postale
<b>Objet</b>	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2.000.000,00 €
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	<p>€STR + marge de 0,780 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, L'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de Remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 06 août 2024
Garantie	Néant
Commission D'engagement	1.000,00 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0,190% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale.</p> <p>Tirages/Versements — Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.</p> <p>Montant minimum 10.000 € pour les tirages.</p>
Modalités de contractualisation	<p>Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »</p> <p>Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240718-24-060-AR Date de réception préfecture : 22/07/2024</p>

**ARTICLE 3** : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de Ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**ARTICLE 4** : Le Maire de la commune de Pamiers et le comptable public assignataire de Pamiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'hôtel de Ville, le 18/07/2024  
Pour extrait conforme au registre  
A Pamiers le 18/07/2024

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Alain ROCHET



Le Maire Adjoint,  
Alain ROCHET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte le .....  
Après transmission en préfecture le 24.7.2024  
Après affichage le .....

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240718-24-060-AR  
Date de réception préfecture : 22/07/2024